Les éditeurs craignent de perdre les cookies

PRESSE Ils s'opposent à la réforme européenne de la vie privée en ligne

▶ La réforme européenne change les règles de consentement pour les cookies.
▶ Les éditeurs estiment que ce changement minera leur modèle économique sur le web.

Les éditeurs européens ne cachent pas leurs inquiétudes à l'approche d'un vote ce jeudi en commission des libertés civiles du Parlement européen. Les eurodéputés doivent approuver le projet de règlement e-privacy qui vise à mieux protéger les données personnelles sur internet. Selon eux, voter ce texte en l'état risque de mettre en péril l'existence d'une presse indépendante gratuite sur internet, en l'empêchant de se financer sur le marché de la pub en ligne.

Leurs inquiétudes se focalisent sur l'article 10 qui régit les cookies, ces petits fichiers espions qui permettent aux éditeurs de récolter des informations sur les comportements de surf de l'usager pour lui adresser en retour des publicités plus ciblées ou pour développer des offres de contenu adaptées.

Moins de concurrence…

La Commission ne veut plus du système actuel via lequel les internautes doivent accepter ou refuser les cookies à chaque fois qu'ils visitent un site. Elle souhaite que ce consentement intervienne en amont, au niveau du navigateur en lui-même. Les internautes devraient paramétrer dans ce logiciel leurs préférences en matière de cookies : tout bloquer, tout accepter ou des solutions intermédiaires. Ce choix réalisé une seule fois s'appliquerait ensuite pour tous les sites visités.

Les éditeurs craignent que les internautes ne choisissent massivement la solution la plus protectrice – pas de cookies – ce qui les privera d'informations et donc de possibilité de leur adresser de la publicité ciblée. Même si les éditeurs arrivent à convaincre l'internaute de la nécessité d'activer les cookies en lui expliquant l'importance de la pub dans le financement de la production d'un contenu journalistique de qualité, aucun changement ne pourra être effectué sur le site comme aujourd'hui. Il faudra que l'internaute retourne dans les paramètres de son navigateur.

« En empêchant l'utilisation de cookies sur les sites de presse, les décideurs européens vont consolider la dominance de quelques acteurs technologiques qui auront un contrôle total de l'ensemble du marché européen des données. Cela exclura de facto *les petites et moyennes entreprises numériques et affectera par conséquent la concurrence en Europe »*, estime dans une lettre ouverte Xavier Bouckaert, patron de Roularta et président de l'Emma, l'association européenne des magazines.

Pourquoi les géants du web vont-ils être favorisés ? Les éditeurs avancent deux explications. Premièrement, ce sont eux (Google avec Android, Chrome, Apple avec Safari…) qui recueilleront le consentement des internautes pour le compte des sites de presse. *« Ce sont nos concurrents sur le marché de la pub en ligne*, s'offusque Sophie Scrive, directrice de l'Association européenne des éditeurs de journaux. *Ils n'ont pas intérêt à ce qu'on obtienne ce consentement. On va donner les clés du marché de la pub en ligne à des acteurs qui détiennent déjà 80 % de celui-ci. »*

… et plus d'intrusion

Deuxièmement, ces géants du web dépendent beaucoup moins des cookies que les éditeurs. Ils ont mis en place des espaces privés auxquels on accède en s'enregistrant (log in). *« Les décideurs européens vont forcer le choix des citoyens vers le modèle économique du "log in" beaucoup plus invasif en termes de vie privée*, poursuit Xavier Bouckaert. *Cela donnera l'illusion d'une plus haute protection mais dans les faits, les utilisateurs devront fournir davantage de données personnelles que celles utilisées actuellement par les cookies. »*

Les éditeurs utilisent aussi des log in mais uniquement pour accéder à leurs versions payantes. *« Si on doit utiliser ce système pour les versions gratuites, cela risque de nous faire perdre beaucoup de lecteurs car cela va détériorer l'expérience de navigation*, explique Sophie Scrive. *Le système actuel peut être amélioré. Les éditeurs peuvent être beaucoup plus transparents sur ce qu'ils font avec les cookies mais ne jetons pas à la poubelle un système sur lequel repose tout un secteur économique. »*

Les éditeurs demandent la suppression de l'article 10 ou, au minimum, que celui-ci prévoie un système de consentement permettant à un internaute de marquer son accord lorsqu'il interagit avec un site web. ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER